



St Laurent du Var le 7 mai 2019

Direction Régionale de l'Economie  
Et de l'Action Territoriale  
Pôle développement économique des Alpes-Maritimes  
PDET/DD/EC/AM n° 190023  
Dossier suivi par Eléonore Choisy  
Tél. : 04.93.14.24.40  
Mail : [e.choisy@cmar-paca.fr](mailto:e.choisy@cmar-paca.fr)

**Madame Guilaine DEBRAS**  
**Maire de BIOT**  
Hôtel de Ville  
8 et 10 Route de Valbonne  
06410 BIOT

**OBJET** : Avis pour la modification n°6 du PLU de Biot

Madame le Maire,

Par votre courrier du 3 avril 2019 et conformément à l'article L123-13-1 du code de l'urbanisme, vous nous avez notifiés votre projet de modification n°6 du PLU de votre commune.

Cette modification porte sur la création d'une Orientation d'Aménagement Programmée sur le secteur des Soulières, induisant la création d'un sous-secteur UEa2 et d'une Servitude de Mixité Sociale.

Ce projet d'OAP, qui prévoit la réalisation de logements individuels, intermédiaires et collectifs sur les 4.8Ha d'assiette foncière qui lui sont dédiés, nécessite un ajustement de la liste des Emplacements Réservés, du règlement et du plan de zonage.

Ce projet n'impacte pas la dynamique économique de votre territoire, nous n'avons donc pas de remarque particulière à émettre.

Ainsi, après analyse du dossier, la délégation des Alpes-Maritimes de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région PACA émet un **avis favorable** à votre projet.

Je vous prie de recevoir, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Le Président de la délégation des A-M  
de la CMAR PACA,



Jean-Pierre GALVEZ.